

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2013

A2A Ingénierie



**NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL**

Nanterre, le 15 novembre 2013

Renouvellement de l'engagement d'A2A Ingénierie au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire Général,

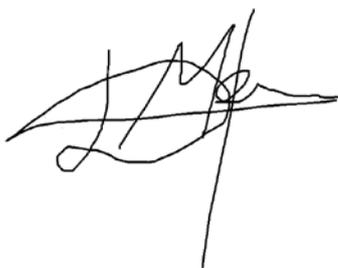
Nous sommes heureux de confirmer qu'A2A Ingénierie soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous tenons également à vous exprimer notre forte volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence en nous engageant à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos employés, nos partenaires commerciaux et nos clients.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendrons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial et ce, chaque année. Nous avons une pleine conscience des défis à relever et en ce sens, nous nous inscrivons chaque jour dans une démarche d'amélioration.

Vous renouvelant l'assurance de notre engagement, nous vous prions d'agréer, Honorable Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments respectueux et dévoués.



Dominique Mercier
Gérant de la société A2A Ingénierie

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2013

Entreprise adhérente depuis octobre 2010, A2A Ingénierie confirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial, relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

L'initiative des Nations Unies correspond pleinement à la culture d'entreprise d'A2A Ingénierie et aux valeurs soutenues par son équipe dirigeante et l'ensemble de ses collaborateurs.

Dans le cadre de sa troisième Communication sur le Progrès, A2A Ingénierie présente les actions réalisées au cours de cette année 2013.

Principes illustrés

Droits de l'homme

- Principe n°1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et
- Principe n°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Droit du travail

- Principe n° 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Principe n°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- Principe n°7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Principe n°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Principe n°9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- Principe n°10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Droits de l'homme

Principe n° 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe n° 2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

A2A Ingénierie contribue, dans sa sphère d'influence, à promouvoir les droits de l'Homme et veille à sensibiliser ses collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs.

Plus volontairement, A2A a tenu à réaffirmer ses convictions en relayant les principes du Pacte Mondial sur son site Internet, ainsi que sur ses différents médias sociaux :

- site Internet d'A2A Ingénierie :

<http://www.a2a-ingenierie.com/pacte-mondial-onu.htm>

- blog de Bio Security Service :

<http://www.bio-security-service.com/2013/11/27/a2a-ingenierie-adherent-du-pacte-mondial-de-lonu/>

- compte facebook de Bio Security Service :

https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=697157673635631&id=320835251267877

- compte twitter de Bio Security Service :

<https://twitter.com/biosecservgrp>

Instauré depuis 2011 et regroupant la direction, le représentant du personnel, un salarié cadre et un salarié employé, le Comité d'éthique d'A2A Ingénierie a poursuivi ses travaux en 2013 en s'attachant à :

- s'assurer que l'activité de l'entreprise puisse, sans compromis, se dérouler dans un environnement sain et respectueux de chaque individu dans toute sa diversité ;
- de même, et dans une démarche continue d'appui et de prolongement des dix principes du Pacte Mondial, l'entreprise continue à s'appuyer sur la charte d'éthique, dénommée BIO SECURITY SERVICE GROUPTM. Celle-ci soutient les principes du Pacte Mondial et permet également à A2A Ingénierie d'affirmer ses valeurs intrinsèques liées à ses domaines d'activité, valeurs rappelées dans le détail au cours de ce document. Par ailleurs, la société Fortin Diagnostic dans laquelle A2A Ingénierie a pris une participation en 2013, a été sensibilisé à nos valeurs et a signé la charte BIO SECURITY SERVICE GROUPTM ;

Par ailleurs et dans les faits en 2013 :

- Bien qu'étant une PME, A2A Ingénierie est fière de son implication dans des associations caritatives qui aident des personnes en situation de fragilité. L'entreprise est également toujours soucieuse de prendre en compte les demandes de ses collaborateurs suggérant des soutiens auprès d'associations.

Ainsi,

- nous soutenons l'association « Parraine ton prochain via MEDECINE DU PROCHAIN », active au Burkina Fasso. Ainsi, l'entreprise a décidé de prendre en charge les frais de scolarité, de cantine et de santé de cinq enfants. Un lien relationnel, par voie postale, s'est créé entre ces enfants et les collaborateurs d'A2A Ingénierie. Ce soutien a donné lieu à une communication externe sur le blog de Bio Security Service : <http://www.bio-security-service.com/2013/07/01/bio-security-soutient-medecine-du-prochain/>
- nous soutenons l'association EMI - Enfants Malades d'Israël pour laquelle nous apportons une aide financière pour l'achat d'équipement d'intervention médical auprès de nourrissons et de jeunes enfants.

Droit du travail

Principe n° 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe n° 6 : élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

A2A ingénierie respecte la liberté d'association et reconnaît la liberté de négociation collective.

- La direction d'A2A Ingénierie se tient régulièrement à l'écoute de ses collaborateurs en veillant à ce que ces derniers bénéficient continuellement des meilleures conditions, pour s'épanouir aussi bien dans leur vie professionnelle que dans leur vie personnelle. La société se donne ainsi pour principe de communiquer régulièrement auprès de ses collaborateurs sur ses grandes orientations, et se tient à la disposition de chacun, pour les recevoir individuellement à leur demande.

Egalement, et conformément aux lois en vigueur, le principe de non-discrimination en matière d'emploi et de profession est intégré sans faille dans la politique de ressources humaines de l'entreprise. Toute considération portant sur le sexe, l'âge, la religion, la race, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle ou encore les convictions politiques ne saurait être tolérée par A2A Ingénierie. La société est ainsi fière de pouvoir compter dans ses rangs, en plus des Français, des collaborateurs chinois, italiens, roumains et marocains et colombiens.

Dans les faits en 2013, A2A Ingénierie :

- a poursuivi l'intégration de collaborateurs de nationalités étrangères comme une richesse pour l'entreprise. Aussi, tous les titres de séjour des salariés étrangers ont été renouvelés en 2013, grâce à leur intégration et à leur implication au sein de l'entreprise. Une des collaboratrices a pu obtenir la nationalité française, en autres, avec le concours d'A2A Ingénierie.
- a continué en 2013, à veiller à une représentation significative des femmes au sein de sa structure, y compris dans les postes de plus haut niveau (A2A Ingénierie comptait ainsi autant de collaborateurs féminins que masculins en 2013) ;
- a poursuivi son investissement dans l'insertion professionnelle de jeunes diplômés en recrutant régulièrement des stagiaires, leur permettant ainsi de poursuivre et compléter leur formation ;
- a continué de favoriser la professionnalisation continue de ses collaborateurs grâce à la formation continue ;
- a embauché une personne atteinte et soignée pour problèmes coronariens à un poste clé de l'entreprise.

Environnement

Principe n° 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement et,

Principe n° 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe n° 9 : les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

A2A Ingénierie s'est inscrite dans une démarche de développement durable volontaire et sensibilise quotidiennement ses salariés, clients et partenaires.

Adhérente de la charte d'éthique BIO SECURITY SERVICE GROUP™, l'entreprise s'est notamment engagée à :

- *Exercer et développer ses activités de façon à satisfaire aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.*
- *Agir dans le respect d'une politique environnementale responsable en utilisant les produits et les technologies les plus respectueux de la santé humaine et ce, pour une meilleure qualité de vie dans les bâtiments.*

Dans les faits en 2013 :

- **lutte contre la déforestation**
 - Plus de 85 % de notre communication s'effectue désormais au travers de technologies de partage des connaissances qui nous permettent de limiter significativement l'impression sur papier (serveur de messagerie, partage de fichiers sur bases de données, etc.).
 - Nous poursuivons le contrôle rigoureux de l'usage des photocopies et impressions. En ce sens, et pour une meilleure sensibilisation de nos collaborateurs, des compteurs numériques par salarié ont été mis en place sur nos équipements (la consommation de papier a diminué de 60% depuis deux ans).
 - L'impression « noir et blanc » est systématiquement paramétrée par défaut ; les collaborateurs sont également tenus d'utiliser comme brouillon le verso non utilisé des feuilles imprimées.
 - L'achat de papier recyclé est systématiquement priorisé.
 - Pour des impressions en nombre, comme celle de notre plaquette cette année, nous travaillons exclusivement avec des imprimeurs titulaires du label Imprim'Vert. Ces imprimeurs utilisent exclusivement du papier FFC et PEFC, deux labels pour la gestion durable des forêts.

- **émission des gaz à effet de serre**
 - Notre nouvelle filiale, Fortin Diagnostic, effectue notamment des diagnostics énergétiques. Chaque rapport émis par la société comporte des préconisations pour limiter l'émission de gaz à effet de serre (40% des émissions proviennent des bâtiments à usage privé) et diminuer la consommation d'énergie.

- **émission de CO²**
 - Lors du renouvellement de nos véhicules, nous privilégions l'achat de modèles de type « hybride », plus respectueux de l'environnement afin de limiter notre empreinte carbone. Quand cela est possible, nous remplaçons les voitures par des véhicules deux roues pour limiter notre consommation et désengorger le trafic.

- **consommation d'eau**
 - En tant que bureau d'études, A2A Ingénierie a conclu un partenariat et créé le label ECOFROG avec des constructeurs et des installateurs. Celui-ci vise à limiter la consommation d'eau et le rejet de produits biocides nocifs pour l'environnement lors de tout renouvellement ou remplacement de matériel.

Par ailleurs, A2A Ingénierie a continué d'assumer sa responsabilité civile et environnementale en mettant ses compétences humaines et technologiques au service de la Cité.

Dans les faits en 2013 :

- l'entreprise continue à s'appuyer sur le savoir-faire de son équipe d'ingénieurs « cadre de vie » et de médecins pour améliorer deux procédés innovants déjà en vigueur. Basés sur l'utilisation de plantes dépolluantes ou d'huile essentielles, ceux-ci ont pour objectifs d'améliorer la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments.

Objectif : par ces deux initiatives, A2A Ingénierie souhaite encourager ses clients, partenaires et prestataires à s'impliquer et à œuvrer écologiquement pour un meilleur environnement possible au bénéfice du bien-être des individus et, *in fine*, de la Cité.

- A2A Ingénierie a été l'un des principaux initiateurs de la base de données TOTEM <http://www.totem-nrbce.com/>. (Techniques Opérationnelles, Traitement en Environnements Menaçants, NRBC et Résilience). L'objectif de ce projet communautaire regroupant Sécurité Civile, médecins, Police et Gendarmerie, est de mutualiser, partager et diffuser leurs savoirs en vue d'être prêts à gérer toutes formes de nouvelles menaces.

Objectif : Le projet TOTEM, qui est amené à se développer très largement en 2014, s'inscrit résolument dans la démarche citoyenne poursuivie par A2A Ingénierie.

Lutte contre la corruption

Principe n° 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Toute entreprise doit agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Convaincue qu'il peut exister un environnement commercial équitable, l'entreprise s'inscrit sans équivoque dans une démarche de lutte contre la corruption.

Ainsi, en tant qu'entreprise signataire de la charte éthique BIO SECURITY SERVICE GROUP™ depuis 2012, A2A Ingénierie affiche plus que jamais sa volonté de promouvoir les principes suivants :

- *œuvrer pour le développement d'une éthique de bonnes pratiques dans la gestion des affaires et ce, sans compromis possible sur leur intégrité.*
- *respecter vis-à-vis de ses concurrents un comportement excluant tout dénigrement, toute fausse information, toute action déloyale.*
- *privilégier les fournisseurs en mesure d'apporter les garanties nécessaires démontrant leur propre respect en matière d'éthique et de conduite des affaires.*

A ce jour, A2A Ingénierie n'a fait l'objet d'aucune plainte sur ce sujet et veillera à ce qu'il en soit toujours ainsi.